

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-188/Musée - 02 octobre 2024

8.9. Culture

Le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu les propositions présentées par le Musée municipal,
Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre des animations mises en place au Musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain, la ville de Denain organisera 1 prestation :

- **Samedi 12 octobre 2024** : Spectacle de Contes (à partir d'œuvres exposées dans le musée), par le collectif *Econtez-moi*, dirigée par Malika Benkhelil – 25 rue La Fontaine 59282 Douchy-les-Mines.
Le coût de la prestation s'élève à 343,32 euros TTC.

L'entrée pour cette manifestations est gratuite

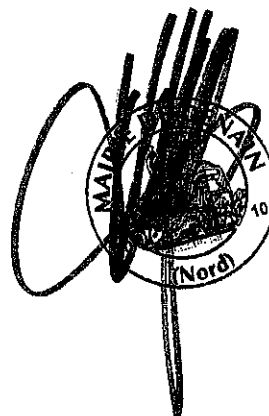
Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestations seront signés par mes soins.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

DENAIN, le 2 octobre 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le